



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 6 juillet 2020 à 20 h 07.

### Sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire  
Monsieur Lawrence Hall, conseiller  
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller  
Monsieur Marco Rousseau, conseiller  
Madame Chantal Desharnais, conseillère  
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller  
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Assiste également à la séance, Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020
  - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020
- 3. Questions du public sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation et affaires juridiques**
- 6. Finance**
  - 6.1. Dépôt et adoption de la liste des comptes du mois de juin 2020
  - 6.2. Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'utiliser les services de CLICSEQUR
  - 6.3. Dépôt et adoption du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2019
- 7. Administration générale**
  - 7.1. Renouvellement des services Idside – frais annuels – résolution 2019-07-485
  - 7.2. Fermeture bureau municipal – vacances estivale
- 8. Sécurité publique**
- 9. Transport routier et voirie**
  - 9.1. Englobe – acceptation des travaux et libération des retenues – rechargement des routes Campagna, Desharnais et Boutin
  - 9.2. Embauche contremaître et déneigeur
  - 9.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – année 2019 à 2023)
  - 9.4. Offres de services – pavage rang Roberge
- 10. Hygiène du milieu**

10.1 Soumission – raccordement du débitmètre manquant

## 11. Urbanisme

- 11.1 Akifer - Proposition d'analyse de la vulnérabilité et évaluation du potentiel des puits
- 11.2 Règlement sur le cannabis – installation de pancartes au Parc
- 11.3 Dépôt du rapport de permis et certificats – avril-mai-juin 2020

## 12. Loisirs et culture

- 12.1 Programme PAJ-ARTHABASKA - Demande de partenariat 23<sup>e</sup> édition de Place aux jeunes Arthabaska-politique de commandite de Chesterville
- 12.2 Projet infrastructure – PRIMADA
- 12.3 Affiches pour jeux d'eau
- 12.4 Horaire jeux d'eau
- 12.5 Horaire parc Marcel Fecteau
- 12.6 Autorisation de dépenses – Maison des jeunes des Hauts-Reliefs
- 12.7 Ouverture de la bibliothèque reportée

## 13. Varia

## 14. Période de questions

## 15. Levée de l'assemblée

### 1. Adoption de l'ordre du jour

---

2020-07-176

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2. Adoption des procès-verbaux

---

#### 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020

---

2020-07-177

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020**

---

2020-07-178

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Questions du public sur l'ordre du jour**

---

Aucune

## **4. Correspondance**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

## **5. Législation et affaires juridiques**

---

## **6. Finance**

---

### **6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juin 2020**

---

2020-07-179

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 185 939.04 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant 185 939.04 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2 Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'utiliser les services de CLICSEQUR

---

2020-07-180

**NOM DE LA SOCIÉTÉ** : Municipalité de Chesterville

**NEQ** : 8821968532

**RÉSOLUTION ÉCRITE** tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration

### IL EST RÉSOLU

**QUE** madame Joanne Giguère soit autorisée

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**EN CONSÉQUENCE**, les administrateurs de la municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

\_\_\_\_\_  
Joanne Giguère  
directrice générale et secrétaire-trésorière  
Chesterville, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Vincent Desrochers  
Maire de la municipalité de Chesterville  
Chesterville, le \_\_\_\_\_

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Chesterville qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 7 juillet 2020. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.3 Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2019**

---

**2020-07-181**

**CONSIDÉRANT** L'article 176.1 du code municipal concernant le rapport financier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme Comptables Agrées Pellerin, Potvin, Gagnon dépose le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

**QUE** le conseil dépose et adopte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. Administration générale**

---

### **7.1 Renouvellement des services Idside – frais annuels**

---

**2020-07-182**

**CONSIDÉRANT QU'**en juillet 2019, Idside Echo MMS a déposé une offre de service pour la mise en place du Plan de sécurité civile, l'application web et l'intégration des protocoles existants;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts annuels pour les années subséquentes sont de 4 485 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté l'offre;

**CONSIDÉRANT QUE** la période visée est du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 au 31 juillet 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le paiement au montant de 4 485 \$ plus les taxes applicables, soit autorisé par le conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Fermeture bureau municipal – vacances estivale**

---

**2020-07-183**

**Sur proposition** de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la fermeture du bureau municipal soit adoptée pour la période des vacances estivales de la construction 2020, soit :

Du 19 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> août 2020.

## **8. Sécurité publique**

---

## **9. Transport routier et voirie**

---

### **9.1 Englobe – acceptation des travaux et libération des retenues rechargement des routes Campagna, Desharnais et Boutin – N/réf. : P- 0020403-0-01-500**

---

**2020-07-184**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du projet **P-0020403-0-01-500** (rechargement des routes Campagna, Desharnais et Boutin) sont terminés, en date du 13 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Englobe a procédé à l'inspection du chantier et que les travaux ont été réalisés de façon satisfaisante;

**CONSIDÉRANT QUE** la retenue appliquée au montant de 8 806.53 \$, taxes incluses, peut être payée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

**QUE** le paiement de 8 806.53 \$ soit versé à Sintra Inc. pour l'ensemble du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 Embauche contremaître et déneigeur**

---

**2020-07-185**

**CONSIDÉRANT QU'UN** poste de contremaître et déneigeur est vacant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

D'autoriser Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière à publier l'offre d'embauche sur différent site internet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – année 2019 à 2023**

---

**2020-07-186**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes

sortes ayant comme fondement, une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux 2020-07-186 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux 2020-07-186 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.4 Offre de services – pavage du rang Roberge**

---

**2020-07-187**

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions d'offre de services d'ingénierie ont été reçues pour le pavage du rang Roberge;

**CONSIDÉRANT** les deux offres reçues:

**EXP.** : 4 800 \$ (taxes en sus)

**PLURITEC** : 6 900 \$, (taxes en sus)

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

**QUE** les travaux pour le pavage du rang Roberge, soient octroyés à la firme d'ingénieur EXP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.5 Décompte de paiement numéro 10 - Excavation Tourigny Inc.**

---

**2020-07-188**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement numéro 10 de Excavations Tourigny Inc. pour certificat de réception définitive des ouvrages, projet : 161-06083-00;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Olivier Bourque, ing. de la firme WSP;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** la municipalité autorise le paiement à Excavation Tourigny Inc. pour la somme de 37 402.36 \$ taxes incluses (# projet : 161-06083-00).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Hygiène du milieu**

---

### **10.1 Soumission – raccordement du débitmètre manquant**

---

**2020-07-189**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été faite pour le projet du raccordement du débitmètre manquant, no. de référence : 2020050546

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue par Automatisation D2E au coût de 1 150 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition et les conditions sont intéressantes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

**QUE** la proposition soit acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. Urbanisme**

---

### **11.1 Akifer – Proposition d'analyse de la vulnérabilité et évaluation du potentiel des puits**

---

**2020-07-190**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville est alimentée par l'intermédiaire de 2 puits tubulaires situés près du rang Desharnais et du cours d'eau L'Heureux;

**CONSIDÉRANT QUE** les puits, CHES-5 et CHES-6, sont aménagés au niveau du socle rocheux, à environ 300 mètres de distance;

**CONSIDÉRANT QUE** la vulnérabilité des eaux souterraines pour chaque aire de protection sera évaluée en utilisant la méthode DRASTIC, selon la marche à suivre décrite dans le guide;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts à prévoir pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité et l'évaluation du potentiel des puits de la municipalité de Chesterville sont de 9 297.00 \$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

**QUE** la municipalité refuse l'offre de la proposition d'analyse de la vulnérabilité et évaluation du potentiel des puits de Akifer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.2 Règlement sur le cannabis – installation de pancartes aux parcs**

---

**2020-07-191**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme allouée totale pour la municipalité de Chesterville est de 221.23 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville aimerait ajouter des pancartes de règlement à l'entrée des parcs, informant la population de l'interdiction de consommer du cannabis dans les parcs



et sur lesquelles seraient inscrites aussi les heures d'ouverture et fermeture des parcs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

1. **DE RECOMMANDER** à la MRC d'Arthabaska d'affecter le montant de 221.23 \$ pour l'achat de 2 pancartes;
2. **D'autoriser** le maire et / ou la directrice générale, à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds;
3. **DE RÉALISER ET FINALISER** le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.3 Dépôt du rapport de permis et certificats – avril-mai-juin 2020**

---

L'inspecteur municipal, monsieur Vincent Roy a déposé le rapport de permis et certificats, datant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020.

## **12. Loisirs et culture**

---

### **12.1 Programme PAJ-ARTHABASKA - Demande de partenariat 23<sup>e</sup> édition de Place aux jeunes Arthabaska**

---

2020-07-192

**CONSIDÉRANT** l'importance de favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes diplômés de 18 à 35 ans en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements supplémentaires de 3,5M \$ par année pour une période de 5 ans, permettent à PAJ d'étendre son réseau à tout le territoire rural du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** PAJ-Arthabaska doit rencontrer ses obligations face au gouvernement en trouvant 20% de son financement dans le milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

**QUE** la municipalité participe financièrement à la réalisation du mandat de PAJ-Arthabaska pour une somme de 250 \$, tel que demandé par PAJ-Arthabaska;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.2 Projet infrastructure - PRIMADA**

---

2020-07-193

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouvel appel vient d'être lancé dans le cadre du programme « infrastructure municipalité amie des aînés » (PRIMADA);

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier peut s'élever à 80% des coûts admissibles pour les municipalités de moins de 3 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets admissibles doivent se rattacher aux catégories suivantes :

- Amélioration
- Rénovation et construction de bâtiments
- Infrastructures récréatives et de loisirs, dont l'aménagement d'un parc intergénérationnel ou de sentier pédestre
- Mobilier urbain

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer un projet est le 2 septembre et que les travaux ne pourront débuter avant le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

**QUE** la municipalité prenne en considération cette offre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.3 Affiches pour jeux d'eau**

---

**2020-07-194**

**CONSIDÉRANT QUE** les jeux d'eau sont accessibles mais selon certaines consignes sanitaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à placer des affiches aux alentours des jeux d'eau afin de rappeler les règles de santé publique;

**QUE** les jeux d'eau soient accessibles durant une plage horaire définie et inscrite sur les affiches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.4 Horaire des jeux d'eau**

---

**2020-07-195**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 115 du G-100 qui stipule que nul ne peut se trouver sur un terrain d'une école ou parc où une signalisation indique une telle interdiction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêt des jets d'eau durant une certaine période économiserait l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les heures seraient du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 19h et le samedi et dimanche de 10h à 17h;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

**QUE** des affiches soient installées dans le parc des jeux d'eau, informant les citoyennes et citoyens des plages horaires à respecter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.5 Horaire des parcs**

---

**2020-07-196**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 115 du G-100 qui stipule que nul ne peut se trouver sur un terrain d'une école ou parc où une signalisation indique une telle interdiction;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a à cœur la quiétude des citoyennes et citoyens de Chesterville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

**QUE** des affiches soient installées aux parcs, informant les citoyennes et citoyens des plages horaires de circulation à respecter soit de 7h à 23h;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12.6 Autorisation de dépenses – Maison des jeunes des Hauts-Reliefs

---

2020-07-197

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs a déposé une demande de cotisation annuelle pour les activités et services reçus à la maison des jeunes de Chesterville, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs est déjà très active à Chesterville et que plusieurs jeunes de la municipalité bénéficient des services offerts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs a besoin d'un support financier pour maintenir actif le point de service offert à Chesterville et qu'elle demande une contribution de 2 214.06 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont à cœur le développement de la jeunesse de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la Municipalité supporte la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs en octroyant un montant de 2 214.06 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12.7 Ouverture de la bibliothèque reportée

---

2020-07-198

**CONSIDÉRANT** les nouvelles mesures mise en place pour l'ouverture de la bibliothèque, depuis l'état d'urgence sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseillère Chantal Desharnais;

**QUE** la bibliothèque reste fermée jusqu'à ce que les installations soient plus sécuritaire pour les bénévoles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 13. Varia

---

## 14. Période de questions

---

## 15. Levée de l'assemblée

---

2020-07-199

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers  
Maire

---

Joanne Giguère  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière